



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17.12.2018

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 61 personnes
Dont ont le droit de vote : 57 personnes (majorité à 29)
- Excusés : Mme Geneviève Genoud, M. et Mme Ernest et Doris Loosli, Mme Isabelle Tornare, Mme Sylvia Decrauzat, M. et Mme Daniel et Ruth Schnyder
- Scrutateurs : M. Heinz Beutler et Mme Katarina Weiss-Zbinden
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 48 du 30 novembre 2018
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2018

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 61, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budget de fonctionnement et d'investissement 2019 :

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2019
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.3 Présentation du budget des investissements 2019
- 2.4 Rapport de la commission financière
- 2.5 Approbation finale du budget de fonctionnement et d'investissement 2019

3. Adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV)

4. Modification de l'article 22 lettre m du règlement du port

5. Reprise par la Commune de Gletterens de route Derrière la Grange

6. Plan d'aménagement local : Etat des lieux

7. Remplacement d'un membre à la commission financière

8. Divers

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. M. le Syndic propose deux changements dans l'ordre du jour. La première est d'ôter les points 2.3 et 2.4 étant donné qu'il n'y a pas d'investissement. La seconde est de rajouter un point 3 « Choix d'un nouvel organe de contrôle ». Il n'y a pas d'objection.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2018

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 61, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Le procès-verbal du 28 mai 2018 est approuvé avec 55 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

2. Budget de fonctionnement et d'investissement 2019 :

2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2019

M. Sébastien Guinnard Conseiller communal responsable des finances présente le budget de fonctionnement.

Il fait tout d'abord une brève présentation de la situation financière de la Commune en rappelant qu'il y a deux budgets déficitaires d'affilée (2018 et 2019). Il note aussi que des charges conséquentes vont grever le budget communal ces prochaines années (construction d'un 3^{ème} CO à Cugy et rénovation/construction des 3 EMS du district). Pour le CO, c'est estimé à CHF 50'000.00 par année dès 2021. Pour les EMS, l'estimation est d'environ CHF 100'000.00 par année. Les charges liées augmentent chaque année, pour 2019, c'est une augmentation moyenne de 6%. Les futurs investissements dans la Commune grèveront également le budget communal (intérêts et amortissement). Cependant, les recettes fiscales progressent d'une manière positive et les intérêts des dettes baissent. Enfin, M. Guinnard précise bien que nous n'avons pour l'instant pas eu de comptes déficitaires, et que les comptes 2018 nous donneront davantage d'éléments sur la situation financière de la Commune.

M. Guinnard indique que le poste « 219 – Accueil extra-scolaire » est à zéro car tout va se regrouper sous l'ASDPG (l'association scolaire intercommunale).

Différents postes comptables sont des charges liées et la Commune n'a pas d'influence sur ces augmentations.

M. Guinnard indique que le Conseil a supprimé l'achat des cartes journalières CFF car chaque année, il y a une perte annuelle d'env. CHF 6'000.-.

M. Guinnard indique qu'il y a une augmentation dans les comptes du port, soit le 660.313.00 pour l'installation d'une barrière et le 660.314.00 pour l'achat de sable pour la plage.

M. Guinnard indique qu'il y a une augmentation dans le compte 720.315.00 car il y a des travaux à effectuer sur le toit de la zone de compostage à la déchetterie.

M. Guinnard informe que pour les forêts, il y aura une participation au nouveau groupement forestier Broye-Vully de CH 6'015.- et une participation unique de CHF 13'000.- pour la mise en place du nouveau groupement forestier.

M. Guinnard informe que CHF 10'000.- ont été mis au budget du compte 790.318.04 qui concernent les recours du PAL de la parcelle 85. Ces frais seront réglés par les propriétaires de la parcelle 85.

M. Guinnard informe que pour les impôts, il a été tenu compte des chiffres en cours ainsi que des projections des services cantonaux tout en restant prudent.

Questions :

Mme Bachmann demande pourquoi il y a une augmentation sur le compte « 140.352.00 – service du feu – participation au CSPI d'Agnens ». M. Bongard répond qu'il s'agit de frais pour la formation des pompiers ainsi que des frais pour un nouveau local.

Mme Bachmann demande pourquoi il n'y a que CHF 9'000.- sur le compte « 942.423.12 – location du bureau de poste ». M. Savoy répond que la Poste a payé un montant global en 2018 pour solde de tout compte. Les loyers 2018 sont payés dans leur totalité et le solde de CHF 9'000.- sera mis dans les comptes 2019.

Mme Bachmann demande pourquoi il y a moins dans le compte « 942.423.13 – location du club-house du tennis ». M. Le Syndic répond qu'il y a deux raisons, la première c'est qu'il y a une partie des montants encaissés qui est rétrocédé au club de tennis pour le nettoyage et la remise des clés et la deuxième est que la nouvelle salle polyvalente est très demandée.

2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Steve Ummel, membre de la commission financière.

M. Ummel lit le rapport de la commission financière. La commission financière relève que le budget établi présente un excédent de charges de CHF 154'420.-. La commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2019 et propose d'accepter le budget de fonctionnement 2019.

M. le Syndic remercie M. Ummel ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Approbation finale du budget de fonctionnement 2019

Le budget est approuvé avec 56 voix pour et 1 abstention.

3. Choix d'un nouvel organe de contrôle

M. Ariel Decrauzat, Président de la Commission financière, informe que trois offres ont été demandées, soit à Fiducor SA à Marly, Fiduservice SA à Fribourg et Multifiduciaire SA à Fribourg. Ces trois fiduciaires sont expertes-révisseuses.

M. Decrauzat propose la société Fiducor à Marly qui a l'offre la moins chère.

La société Fiducor à Marly est choisie à l'unanimité comme organe de contrôle pour la période 2019 à 2021.

4. Adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV)

M. Guinnard informe qu'il y a une fusion intercantonale de corporations forestières de la Basse-Broye au 1^{er} janvier 2019.

M. Guinnard indique les principaux motifs de la fusion, soit :

- Créer une entreprise avec des structures.
- Rationaliser les travaux forestiers
- Optimiser le résultat opérationnel
- Développer le potentiel financier pour de futurs investissements.

Question :

M. Progin demande dans quelle mesure pourra-t-il savoir d'où viendra le bois qu'il achètera pour son chauffage. M. Savoy indique que, de toutes façons, ce sera du bois du Groupement forestier et normalement de Gletterens s'il y a des disponibilités.

L'adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement Forestier Broye-Vully est approuvée avec 51 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

5. Modification de l'article 22 lettre m du règlement du port

Suite à une interpellation de promeneurs de canidés, une discussion a eu lieu avec la Grande Cariçaie. Jusqu'à présent, il était interdit de se promener dans le port avec un chien même en laisse.

La Grande Cariçaie n'interdit pas les chiens tenus en laisse dans les réserves naturelles.

Le Conseil communal a décidé de modifier le règlement du port en y autorisant les chiens en laisse à l'exception du secteur de la plage durant la période estivale.

Question :

Mme Bachmann n'y voit pas d'inconvénient, par contre, elle demande de rajouter une mention soit de « en dehors de cette période *et du périmètre précité* ».

M. Savoy indique qu'il faut d'abord voter la proposition du Conseil communal et en cas de refus, de proposer l'article modifié.

La modification de l'article 22 lettre m du règlement du port selon la proposition du Conseil communal est approuvée avec 27 voix pour, 16 contre et 14 abstentions.

6. Reprise par la Commune de Gletterens de route Derrière la Grange

M. Nicolas Leuenberger, Conseiller communal responsable des routes, informe qu'il a vérifié cette route afin qu'elle soit conforme pour une reprise par la Commune. Ce qui est le cas.

M. Savoy indique que les lampadaires ne sont pas encore posés mais ils le seront si l'Assemblée accepte la reprise de cette route.

Question :

M. Hamdani demande si l'éclairage public aura aussi une baisse d'intensité comme le reste de l'éclairage public communal. M. Savoy répond que ce sera identique à l'éclairage communal actuel.

La reprise de la route Derrière la Grange par la Commune est approuvée avec 43 voix pour, 9 contre et 5 abstentions.

7. Plan d'aménagement local : Etat des lieux

M. le Syndic accueille M. Jean-Claude Verdon du bureau Urbasol SA.

M. Verdon rappelle certains points :

- Enquête publique de la révision du PAL le 10 juin 2016
- Traitement des oppositions : juillet 2016
- Droit d'être entendu : Mars 2018
- Décision de la DAEC reçu le 5 septembre 2018
- Enquête publique complémentaire le 21 septembre 2018

M. Verdon informe qu'il y a beaucoup de changement dans les lois concernant l'aménagement du territoire.

Les différentes mises en zone n'ont pas été acceptées par la DAEC en décision finale alors qu'elles étaient positives en demande préalable.

M. Verdon explique le plan directeur communal, le plan des zones.

M. Verdon indique que les petites communes qui pourraient étendre leurs zones sont les communes proches des agglomérations et qui ont de très bons transports publics.

Le fichier de présentation est disponible au bureau communal.

M. le Syndic indique que le Conseil communal a fait recours contre le dézonement de la parcelle de la Châtelaine ainsi que d'une parcelle qui était en zone village et qu'ils ont mis en zone agricole suite à un problème de coloriage. Pour l'instant, il faut attendre la décision du Tribunal cantonal avant de pouvoir continuer la procédure.

Questions :

M. Patrice Collomb demande pourquoi le Conseil communal a fait recours contre une décision du canton.

M. le Syndic répond que la DAEC n'est pas parole d'évangile. Le Conseil communal a décidé de défendre la zone de la Châtelaine qui est déjà en zone d'intérêt général. Cette zone pourrait être un atout pour la Commune et apporter quelques places de travail dans la région de la Broye.

M. le Syndic répond à M. Progin que les frais de la Commune liés au recours du PAL contre la décision de la DAEC concernant la parcelle 85 RF Gletterens sont payés par les propriétaires de la parcelle.

M. Waser demande si un terrain en zone d'intérêt général peut être en main de privé et non communal. M. Verdon répond qu'effectivement c'est possible, du moment que ce qui est implanté dans la zone est considéré comme intérêt général.

M. Waser demande si cela ne serait pas possible de modifier l'article 36, al. 2 du RCU (règlement communal d'urbanisme), « la différence entre le niveau du terrain naturel et le niveau du terrain aménagé ne doit pas excéder 1,50m. ». Le Seca et la Préfecture n'accepte pas un de ces projets à cause de cet article. M. Verdon répond que cette norme est présente depuis 30 ans et qu'il n'a jamais eu de problème jusqu'à présent. Il va contacter la Préfecture.

8. Remplacement d'un membre à la commission financière

M. le Syndic informe que M. Steve Ummel va quitter la Commune début 2019 et le Conseil communal propose Mme Mireille Spahr afin de le remplacer.

Mme Mireille Spahr est élue par acclamation comme membre de la commission financière.

9. Divers

Gazette

M. le Syndic informe qu'il s'est occupé de la Gazette pendant sept ans et que la Gazette va être reprise par la Commission de développement durable.

M. Hamdani, Président de la Commission de développement durable, informe que, malheureusement, Mme Anne Kumpli va quitter aussi la Gazette et il y a un grand besoin d'un ou d'une graphiste. Il y a également besoin d'articles et

de traduction. Chaque personne est la bienvenue pour participer à la suite de la Gazette communale.

Plan financier

M. le Syndic informe que le plan financier sera présenté lors de l'Assemblée des comptes en mai prochain.

Arrêt de bus Fin de Gros-Bois

Le permis de construire a été déposé et si tout va bien les travaux pourront être effectués avant la rentrée scolaire 2019-2020.

Station d'épuration

M. le Syndic informe qu'une STEP régionale sera prévue, soit à St-Aubin, soit à Avenches. Un groupe de travail a été mis en place. Des informations complémentaires seront présentées fin 2019 ou début 2020.

Questions :

M. Peter demande si Vallon ne va pas avec une STEP à Payerne et se demande si Gletterens n'aurait pas le choix entre deux possibilités. M. le Syndic répond qu'en effet Vallon est raccordé avec Grandcour et que la STEP de Payerne et env. est déjà en cours d'élaboration.

Mme Bachmann dit que la taxe de base déchets devrait être de max. 50% des revenus alors qu'elle est à 80% et la taxe « poubelle » est à 16%. Elle demande au Conseil communal de revoir le règlement des déchets.

M. le Syndic répond que cela sera étudié. Il indique également qu'il y a des discussions de déchetteries régionales. Un éventuel projet de déchetterie régionale va être étudié.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux personnes présentes. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, les employés communaux et le personnel administratif pour le travail fourni durant cette année.

M. le Syndic invite les membres de l'Assemblée à venir boire une verrée de Noël au restaurant de la Croix-Fédérale.

Fin de la séance à 21h36



La Secrétaire : Christelle Bornand



Le Syndic : Nicolas Savoy

Approuvé en séance de Conseil communal le 18 décembre 2018.